

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les assurances pacifiques contenues dans le discours du roi de Prusse à l'occasion de l'ouverture du Parlement fédéral n'ont rien amené de nouveau dans le monde, si ce n'est les sarcasmes de la *Patrie*. Notre malin officieux ne craint point de railler le souverain « qui aime la paix, au point qu'il professe son amour pour elle au milieu même de la guerre. »

La *Patrie* plaint ce pauvre roi, d'humeur si tranquille, obligé de faire violence à ses sentiments naturels pour régner sur cette Prusse belliqueuse. « Cette situation bizarre pourrait fournir le sujet d'une comédie qu'on appellerait : *Le roi Guillaume ou le conquérant malgré lui.* »

Voilà qui vaut bien les plus vives attaques dirigées contre le gouvernement français par les journaux de Berlin.

C'est que les sentiments pacifiques du roi Guillaume et de son ministre sont aussi une dérision trop forte. A qui M. de Bismark espère-t-il donc cacher que tout son jeu n'a pour but que de pouvoir poursuivre, sans y être troublé, la campagne qui va s'ouvrir et par laquelle la Prusse espère bien arriver à l'absorption des petits Etats et à l'accession à la Confédération des pays d'au-delà du Mein ?

On continue à s'occuper du rappel du comte d'Usedom. Ce rappel est, d'ailleurs, la conséquence logique de la consolidation du ministère Menabrea. Le comte d'Usedom s'était trop

ouvertement lié avec les représentants du parti d'action. La situation devenait insoutenable.

Samedi a eu lieu la clôture du Parlement prussien. M. de Bismark a lu le discours royal. Le ministre a félicité la Chambre de tout ce qu'elle avait fait dans le cours de cette session. Point de distinction dans ces louanges : le traité avec la ville de Francfort, les résolutions relatives à l'établissement de l'uniformité juridique dans toutes les parties de la monarchie, le développement des institutions corporatives, les délibérations même engagées sur le terrain de l'instruction publique, quoiqu'elles n'aient pas abouti, tout est bien, également bien. Mais le ministre surtout s'applaudit d'avoir vu voter presque sans réduction le budget de l'Etat. Les péripéties auxquelles une question financière vient de donner lieu dans un pays voisin font sans doute réfléchir M. de Bismark, et il ne peut s'empêcher de penser que, lorsque de pareilles difficultés s'élèvent, les plus puissants ministres même ne laissent pas que d'en être empêchés.

Peut-être le chancelier fédéral a-t-il à craindre que la session du Parlement fédéral qui vient de s'ouvrir soit moins unie et moins paisible. Le parti national libéral est, dit-on, fort animé contre le chancelier. Cette animation se traduit par de violents articles de la *Gazette de Magdebourg*, organe du parti. Au Parlement, les libéraux nationaux songent à s'abstenir ; à la séance d'ouverture, les bancs de la gauche étaient déserts.

Le gouvernement prussien, toujours sans doute pour mieux prouver son amour de la

paix, arme l'Allemagne d'une manière formidable.

Il fait aujourd'hui confectionner, par les troupes placées sur la ligne qui sépare Rastadt de Landau, des travaux de défense de premier ordre.

Ajoutez à ces mesures les fortifications de Mayenne et les travaux de défense que va exécuter en Silésie le général de Moltke.

En même temps on songe à se rapprocher de son alliée, l'Italie.

Le ministre du commerce du roi Guillaume fait étudier en ce moment un projet de chemin de fer qui relierait l'Allemagne à l'Italie en passant par la Suisse.

La *Correspondance de Berlin* relève avec une aigreur très-prononcée un article de la *Nazione*, de Florence, qui s'est livrée « à une appréciation tout-à-fait contraire aux sentiments dont la presse italienne en général est animée pour la Prusse et l'Allemagne. » Il paraît que ces sentiments se refroidissent quelque peu en Italie, plus encore dans le gouvernement que dans la presse.

Une difficulté assez sérieuse s'est produite à Bucharest entre le gouvernement roumain et M. Mellinet, consul général de France. Le gouvernement avait ordonné l'expulsion d'un Polonais naturalisé Français, correspondant de la presse parisienne. Le consul général est intervenu vigoureusement, demandant que cet ordre fût révoqué. La *Correspondance du Nord-Est* nous apprend que M. Ghika, président du conseil, ne serait point disposé à se

conformer aux désirs de M. le consul général.

On mande de Bucharest, le 5 mars :

La lutte entre le gouvernement et le parti Bratiano devient de plus en plus vive sur le terrain électoral. Les partisans du précédent ministère parcourent les villes, organisant des comités et des réunions publiques et accusent hautement le gouvernement ainsi que le prince de trahir les aspirations nationales. Le gouvernement espère néanmoins que ces menées resteront sans succès et qu'il obtiendra la majorité dans la nouvelle Chambre. On croit généralement que, dans le cas contraire, le prince est décidé à avoir recours à une nouvelle dissolution.

Les travaux des chemins de fer sont poussés avec la plus grande activité. Le ministre des travaux publics met son amour-propre à en livrer plusieurs sections à la circulation dès le mois de mai ; on espère que toute la ligne de Jassy à Bucharest sera ouverte au mois d'octobre.

La *Presse*, de Vienne, dément la prétendue note comminatoire de la Serbie à la Porte, dont parle la *Liberté*, et déclare, au contraire, que l'accord entre Belgrade et Constantinople est complet. La Serbie cherche à fortifier ces bonnes relations en obtenant l'évacuation des petites forteresses de Zwernik et de Sakar, situées sur le territoire serbe. Les documents échangés entre la Serbie et la Porte dans ces derniers temps ne se rapportaient qu'à cette négociation et n'avaient nullement le caractère de la menace.

FABLETTON.

57

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Pablo Sanz marchait à la tête des siens, et l'on s'avancait avec prudence, car on n'était pas éloigné de la ville. Quand il vit l'officier s'approcher de lui, il pensa qu'il voulait lui donner quelques notions sur la route qu'il avait parcourue la veille au soir, et il fut assez surpris d'entendre Poriace lui adresser des questions sur le comte Henri. Une assez longue conversation s'engagea entre les deux hommes. Poriace dut raconter en peu de mots au commandant ce qui lui faisait désirer de revoir le comte. Sanz lui apprit que M. de Rosamars, s'étant dit porteur d'une somme considérable d'argent à remettre au roi, avait obtenu de partir avec une partida à deux heures du matin, pour tâcher de rejoindre soit le quartier royal, soit l'armée de Zumalacarreguy. Le commandant connaissait le jeune comte. Il l'avait vu auprès du général, et, après avoir pris sur Oviedo tous les renseignements qui pouvaient lui être

utiles, il n'avait fait aucune difficulté pour lui laisser accomplir sa mission, d'autant plus qu'il croyait les routes, par la montagne, assez sûres en ce moment.

Le désappointement du pauvre Poriace, à cette nouvelle, fut très-réel. Il s'était bercé de l'espérance de détruire très-vite dans l'esprit du comte la mauvaise impression qu'il pouvait avoir conçue de lui ; il se disait qu'il allait enfin obtenir des nouvelles de celle qu'il aimait, se justifier, et acquérir des droits, sinon à l'amour de la jeune fille, du moins à sa reconnaissance et à celle de sa mère. Or, tout cela lui échappait à la fois. On eût dit qu'un sort fatal se plaisait à déjouer une à une toutes ses espérances de bonheur. Quand reverrait-il le comte Henri ; où se trouvaient Mme de Rosamars et sa fille ? Etaient-elles dans leurs terres ? Combien il regretta d'avoir cédé au sentiment de délicatesse qui l'avait empêché de provoquer la veille, pendant la marche, une explication nette et précise. Mais il avait pensé qu'il serait temps le lendemain et qu'il fallait laisser au jeune homme la possibilité de prendre connaissance de la lettre que lui, Poriace, avait remise entre ses mains avant d'entrer dans le détail de toutes les aventures dont il avait failli être victime.

Cependant le bataillon marchait toujours. Bientôt il eut gravi le mont Naranco et découvrit devant lui, assise au milieu d'une plaine un peu élevée, la jolie ville

d'Oviedo, située sur le bord d'une petite rivière.

En apercevant deux vastes et beaux monuments, la cathédrale et le palais épiscopal, en voyant se dérouler sous leurs yeux la charmante promenade dite de Chambel, les soldats carlistes poussèrent un formidable cri de : *Viva Carlos-Quinto !* Aucun ennemi ne se présentant pour combattre le 6^e de Navarre, il pénétra dans la place sans coup férir.

Les urbanos, surpris la veille au soir par le détachement de Poriace et si vigoureusement culbutés, étaient rentrés en ville la terreur dans l'âme et n'avaient pas peu contribué à empêcher toute résistance en répandant le bruit que l'armée de Zumalacarreguy entière, le général en tête, les avait attaqués, cernés, et qu'il avait fallu leur courage indomptable pour avoir pu maintenir l'ennemi et lui en imposer par leur contenance.

Les habitants étaient donc persuadés qu'ils allaient avoir affaire à plus de vingt mille hommes. L'idée de la résistance ne leur vint même pas, et le bataillon de Pablo Sanz arriva jusqu'au centre de la ville sur la grande place vers laquelle rayonnent les rues principales, sans avoir rencontré presque personne. Mais cette solitude eut pour les pauvres habitants un funeste résultat. Les carlistes se figurèrent que la population leur était hostile ; ils commencèrent à murmurer, à proférer des menaces, et à peine les soldats eurent-ils leurs

billets de logement, mis à leur disposition par la municipalité, qu'en se débattant, en proférant des menaces, ils commencèrent à s'introduire de force dans les maisons et à faire main-basse sur tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance. Quelques habitants voulurent faire cesser le pillage et opposèrent de la résistance, des coups de feu retentirent par la ville et bientôt un affreux tumulte régna partout. Les maisons riches surtout, objets de la convoitise des volontaires navarrais, furent envahies ; la ville eut à souffrir toutes les horreurs d'une place de guerre prise d'assaut. En vain Sanz et ses officiers, se prodiguant, s'exposant, se jetant partout où ils entendaient retentir des cris, s'efforçaient de rétablir l'ordre, ils n'y purent parvenir. On battit le rappel, les clairons sonnèrent, les hommes restèrent sourds à la voix de l'humanité et du devoir. C'était un épouvantable spectacle que celui de cette riche et belle cité, quelques jours auparavant si paisible, alors livrée à une soldatesque ne reculant devant aucun excès.

Poriace, suivant les inspirations généreuses de son commandant, de ses camarades, ne perdit pas un instant pour essayer de sauver quelques malheureux, et employant, soit la persuasion, soit même la violence, il chercha, secondé par Patau qui courait sus aux pillards, à faire cesser le désordre.

On écrit de Constantinople, 5 mars :

On assure que le shah de Perse a envoyé au grand-vizir une note menaçante pour être communiquée à la Porte.

On annonce de Wolhynie qu'il se fait une concentration de troupes russes considérable sur la frontière de la Gallicie : on parle de dix régiments qui se seraient avancés jusque dans le gouvernement de Lublin.

Les journaux espagnols continuent à agiter la question de la candidature au trône. La *Correspondencia* en parle ironiquement sans doute, quand elle assure que la candidature du duc réunit les sympathies de « presque toutes les puissances européennes. »

Le ministre de l'intérieur aux Cortès a pris la parole relativement aux troubles de Barcelone. Il en a formellement accusé les chefs républicains, et cette accusation a donné lieu à une discussion des plus vives et à une protestation des députés républicains.

On assure de source certaine, dit un télégramme de Florence, qu'il est entièrement faux que le gouvernement italien ait l'intention de recourir à une nouvelle émission de rentes pour faire cesser le cours forcé ou pour d'autres besoins financiers.

On mande de Washington, le 4 mars, par le télégraphe :

Grant prête serment comme président de la république.

La proclamation de Grant dit :

« Quand je le croirai convenable, je ferai connaître au Congrès mes vues sur les grandes questions.

• Toutes les lois seront fidèlement exécutées. Je ne connais pas de mode plus efficace d'assurer le rappel des lois nuisibles que leur stricte exécution.

• Beaucoup de questions seront soulevées pendant les quatre années de ma présidence ; il est désirable qu'elles soient appréciées avec calme. »

Relativement à la dette, la proclamation dit :

« Il ne doit pas y avoir de répudiation d'un seul centime de la dette publique. Cela contribuera grandement à augmenter notre crédit, qui doit être le premier dans le monde.

• Relativement à la politique étrangère, j'agirai avec les nations comme la loi demande que les individus agissent les uns envers les autres.

• Je protégerai les citoyens respectant la loi, qu'ils soient Américains ou étrangers, quand leurs droits seront menacés.

• Je respecterai les droits de tous les pays et demanderai le respect pour le nôtre. »

Il revenait de l'intérieur de la ville rendre compte à Pablo Sanz de ce qu'il avait vu, et allait rejoindre le commandant qui, ayant près de lui des clairons, essayait de rallier les soldats, lorsque tout-à-coup il voit une forme blanche apparaître à un balcon de l'un des principaux hôtels de la place. Un cri de détresse retentit à son oreille. A ce cri, Patau, levant la tête, répond par un hurlement significatif et se précipite vers la porte de la maison d'où il est parti. Poriace, étonné de l'action de son chien, le suit en courant, pénètre derrière lui dans l'hôtel, monte au premier étage, traverse un salon, dont les meubles sont renversés, une femme est là, foulée aux pieds des soldats, et sur le balcon même une belle jeune fille lutte contre des misérables après lesquels s'acharne avec fureur Patau, jouant de la mâchoire sur tous les mollets qu'il rencontre.

Poriace n'a pas plus tôt jeté les yeux sur la jeune fille, qu'il reconnaît Aline de Rosamarès. Il comprend alors la fureur de son chien, et se précipitant le sabre en main sur les quatre misérables qui voulaient faire violence à la malheureuse enfant, il les a bientôt écartés. Trois d'entre eux lâchent prise en reconnaissant un officier du bataillon et en voyant la façon dont il s'y prend pour leur faire entendre raison. Le quatrième veut tenir tête à son lieutenant ; alors Poriace, qui n'est pas d'humeur

On mande de Washington, le 6 mars :

Le président Grant a nommé M. Delano directeur des revenus intérieurs. Le Sénat a ratifié cette nomination, ainsi que celle du général Sherman comme général en chef, et celle du général Sheridan comme lieutenant général.

Les Etats du Maine, le Michigan, l'Illinois, le Wisconsin, ont ratifié l'amendement à la Constitution qui accorde le droit de suffrage aux nègres.

LES ADIEUX A LAMARTINE.

Mercredi, à 9 heures du matin, dit le *Moniteur*, le corps de Lamartine a quitté le lit sur lequel il reposait depuis l'heure où son âme s'est envolée vers d'autres régions.

Après avoir été enseveli par M^{me} de Cessiat, qui voulut procéder elle-même à toutes les tristes et dernières formalités, le corps fut déposé dans un cercueil de chêne.

La nièce du grand poète mit sous sa tête, sa belle tête souriante encore, un oreiller de dentelles, puis elle laissa tomber tout autour de lui des camélias, la fleur aimée de Lamartine, et, quand les membres de la famille qui se trouvaient là, M^{me} Peyronnet et Adam Salomon, M^{lle} Salomon, M^{me} de Belleruche, Berr et de Montherot, M. de Montherot fils, les amis : MM. de Chamborant et de Ronchaud ; quand tous ceux enfin que le regret et l'amitié avaient réunis en cette heure suprême, — et ils étaient bien peu, hélas ! — eurent jeté un dernier regard sur celui que nous pleurons aujourd'hui, on ferma le premier cercueil pour le renfermer dans une bière en plomb qui fut mise elle-même dans un coffre de sapin sur lequel on écrivit simplement le nom qui rappelle tant de souvenirs chers à la France : Lamartine.

A onze heures, on descendit ce triple cercueil dans un petit salon de passage. Et là, au milieu de cette assistance si peu nombreuse, mais animée d'une émotion si vraie, le R. P. Hyacinthe, venu à la hâte, comme ami et comme prêtre, bénit le trépassé en des termes dont nous sommes heureux d'avoir pu retenir le sens :

Je crois interpréter les sentiments de tous en élevant une prière auprès de ce cercueil. Toutes les grandeurs s'inclinent, toutes les douleurs se recueillent devant la mort, et il ne reste plus que l'âme en présence de son jugé et de son père.

Aussi, tandis qu'au dehors la France pleure le grand poète, le grand orateur, le grand citoyen, nous ne nous souvenons ici que du chrétien. Oui, le chrétien ! parce qu'il est resté tel à travers les défaillances de l'homme et au sein des enivrements du génie ; oui, le chrétien ! parce qu'il fut le fils de sa mère et qu'il avait puisé sur ses genoux et dans ce

à rien céder dans une circonstance pareille, sans plus s'inquiéter des suites de son action, voyant le soldat près du balcon, l'enlève d'un bras nerveux et le jette littéralement par la fenêtre. Le volontaire va tomber lourdement sur le pavé de la place, en poussant des cris, des gémissements affreux.

Cet exemple de vigueur, cette répression terrible produit un effet instantané sur la place et fait cesser le tumulte. Il était à craindre qu'il en fût autrement ; mais, à partir de cet instant, on put obtenir de la majeure partie des hommes une apparence d'ordre, et quelques-uns même respirèrent leurs rangs.

Il avait été prescrit à Pablo Sanz d'occuper Oviédo, d'organiser une garde nationale favorable à la faction, et de ne se retirer qu'après avoir mis la ville en état de défense, s'il n'avait pas affaire lui-même à des troupes régulières supérieures en forces à ses huit à neuf cents volontaires ; mais l'épisode du pillage était évidemment de nature à modifier les instructions du général en chef. Comment songer à se rendre favorable une riche cité livrée au pillage par ceux mêmes qui avaient mission de la conquérir à leur cause, le moyen de se faire des amis de ceux chez qui l'on vient commettre, sans raison plausible, toutes les horreurs d'une guerre de sauvages ?

Tandis que le brave commandant se consulte pour

qu'il a nommé lui-même « le saint lait de son âme, » plus encore que dans son propre génie, ces accents inimitables dans lesquels il a célébré l'âme et Dieu.

Suivons-le donc en ce moment devant la justice du juge et devant la miséricorde du père, et redisons ensemble ce psaume de la mort, tout rempli de pardon et d'espérance, ou plutôt de certitude dans l'amour et dans la foi.

De profundis !

Après ces paroles élevées du grand prédicateur, le corps a été enlevé et mis dans un fourgon des pompes funèbres qui s'est dirigé vers le chemin de fer de Lyon. Il est arrivé jeudi matin à quatre heures à la gare de Mâcon ; il était accompagné par le neveu du poète, M. de Montherot, et plusieurs de ses amis, parmi lesquels M. le baron de Chamborant et M. de Ronchaud.

Les membres de la famille ont fait savoir que la population mâconnaise tenait à ce qu'on lui permit de saluer au passage les restes de l'homme illustre dont est fière, à bon droit, sa ville natale, et que le clergé de Saint-Vincent viendrait faire à la gare la levée du corps, pour le transporter ensuite à l'église.

La levée du corps a eu lieu à la gare de Mâcon ; à sept heures, une messe a été célébrée. D'après les ordres donnés la veille par le commandant en chef de l'armée de Lyon, un piquet d'infanterie rendait les derniers honneurs à M. de Lamartine qui, on le sait, était chevalier de la Légion-d'Honneur.

Les autorités civiles du département de Saône-et-Loire s'étaient presque toutes rendues au-devant du corps de M. de Lamartine.

A neuf heures, le convoi funèbre se mettait en route pour Saint-Point.

Aux portes de la ville, M. de Chamborant, au nom des amis de M. de Lamartine et de sa famille, a remercié les autorités de l'hommage qu'elles venaient de rendre à l'illustre défunt.

C'est seulement à midi que la triste cortège est arrivé à Saint-Point ; sa marche, en effet, était sans cesse retardée, à l'entrée de chaque commune, par des députations des villages qui, le clergé en tête, tenaient à honneur de rendre les derniers devoirs à celui qui fut leur compatriote et leur ami.

Le sol était couvert de neige ; la nature semblait avoir voulu prendre le deuil du grand homme qui, pour la dernière fois, traversait la contrée qu'il avait tant aimée.

C'est dans la modeste église de Saint-Point qu'ont été dites les dernières prières ; puis, au milieu de l'émotion générale, le cercueil a été descendu et déposé dans le caveau que M. de Lamartine avait depuis longtemps fait disposer pour lui et où l'attendait tout ce qu'il avait eu de plus cher au monde : sa mère, sa femme, sa fille et son jeune fils, mort dans l'âge le plus tendre.

La plus profonde douleur était empreinte

sur les traits des assistants, appartenant à toutes les classes de la société, mais dont la majeure partie était composée des vigneron du pays.

MM. Jules Sandeau et Emile Augier, qui représentaient l'Académie française, ont, quoique à regret, pour se conformer aux dernières volontés de l'illustre défunt, donné l'exemple du silence à ceux qui auraient voulu lui adresser, dans quelques paroles émues, un suprême et douloureux adieu.

Autour des restes du poète étaient rangés plusieurs académiciens, des membres de la Société des gens de lettres et des représentants de la presse parisienne et des départements assistaient à cette cérémonie. On remarquait entre autres : MM. Emile Augier, Jules Sandeau, Emile Ollivier, Dumas, Texier, Ulbach, de Laprade, le général Caillet, le colonel fédéral Huber-Saladin, le comte de la Nouë, le président de l'Académie de Mâcon, dont M. de Lamartine avait été fondateur, MM. de Parceval, de Champvans, enfin un groupe d'anciens amis du grand poète et dont l'énumération complète serait impossible.

Il est inutile d'ajouter qu'au premier rang se trouvaient les neveux et nièces de M. de Lamartine, MM. et M^{me} de Beerr, MM. et M^{me} de Belleruche, M^{me} de Pierreclos, M^{me} Léontine de Lacrosette, tous accablés sous le poids d'une douleur d'autant plus poignante, qu'ils pleuraient à la fois et sur l'homme de génie et sur l'homme de cœur !

On lit dans le *Constitutionnel* :

La solution qui nous paraissait devoir triompher, en ce qui concerne les livrets d'ouvriers, a obtenu l'adhésion du conseil d'Etat.

Nous avons dit qu'il n'y avait pas de moyen terme à adopter ; qu'en pareille matière il fallait choisir entre l'obligation et la liberté ; qu'une loi qui rendrait purement et simplement le livret facultatif était inutile ; que ce qui importait c'était de conserver ou d'abroger l'obligation.

Le conseil d'Etat en a jugé ainsi. Ce n'est pas, toutefois, sans de sérieuses hésitations qu'il s'est rallié à l'idée de l'abrogation pure et simple.

La majorité des corps constitués, tribunaux et chambres de commerce, s'était prononcée pour le maintien des livrets ; mais le principe de la liberté, qui tend à se substituer à celui de la réglementation, dans toutes nos institutions administratives et économiques, a fini par l'emporter.

Sur le rapport de M. Gaudin, le conseil d'Etat a adopté le projet de loi tel que le lui avait soumis le gouvernement.

Ce projet porte que la loi du 22 juin 1853 et toutes les autres dispositions relatives aux livrets d'ouvriers sont abrogées. Il n'est fait de réserves qu'en ce qui concerne les dispositions de la loi du 18 mars 1806, sur les livrets d'ac-

savoir quelle conduite il doit tenir en présence des événements qu'il n'a pu empêcher, revenons à Poriace qui, grâce au flair de Patau et à son merveilleux instinct, non-seulement lui a fait retrouver Aline, mais lui a permis de sauver la jeune fille du dernier des outrages.

Il serait difficile d'exprimer l'étonnement des personnages qui se retrouvèrent ainsi tout-à-coup en présence les uns des autres ; Mme de Rosamarès, encore à moitié folle, la pauvre enfant pleurant à chaudes larmes et pouvant à peine se rassurer ; Poriace heureux d'avoir pu sauver la sœur après avoir sauvé le frère ; enfin Patau, les lèvres pleines du sang des drôles dont il avait si bien arrangé les mollets.

Lorsque le calme se fut un peu rétabli dans le salon, bouleversé de fond en comble, Poriace se hâta de rassurer un peu la comtesse et sa fille sur le sort du comte Henri.

Il raconta brièvement ce qui lui était arrivé la veille ; il dit qu'il avait été assez heureux pour le sauver des urbanos, et que le commandant l'avait remis en mains sûres pour qu'il pût se rendre auprès du roi.

Revenant alors à l'histoire de la fameuse cassette, et parlant aux pauvres femmes des dangers qu'il avait courus à cause d'elles, Poriace assura aux deux femmes que les valeurs se trouvaient au pouvoir du roi.

Lui-même apprit alors par le vieux serviteur des Ro-

samarès, le fidèle Rodriguez, que le comte, après avoir réalisé tout ce qu'il avait pu de valeurs, était allé porter ces biens à don Carlos.

Les instants étaient rapides au milieu de ces récits si intéressants pour les uns comme pour les autres. Poriace en aurait eu bien long à raconter, mais ses yeux, en regardant la belle jeune fille, en disaient plus long que ses paroles. Aline ne pouvait savoir encore quelle impression à la fois douce et puissante elle avait fait naître dans ce cœur, tout à elle. Elle était loin de penser que le brave jeune homme était entré en Espagne, affrontant tous les dangers d'une guerre cruelle, pour le seul motif de lui être agréable, de mériter son estime, de se dévouer corps et âme à elle et aux siens.

Dès le premier jour où elle avait trouvé Poriace et Patau dans la diligence de Bayonne, elle s'était attachée à ces deux êtres. Poriace était si franc, si bon, si jovial, si plein de soins et d'attention ; Patau était si drôle, si intelligent, si dévoué à son maître ! comment ne pas aimer l'un et l'autre ?

Nous l'avons dit, notre ami Poriace avait plutôt les formes d'un garçon vigoureux et solide que celles de ce qu'on est convenu d'appeler un bel homme ; mais cependant il n'avait rien de déplaisant, et l'on pouvait fort bien admettre qu'une jeune fille s'éprit pour lui d'un tendre sentiment. Aussi ne voudrions-nous pas

quits pour la fabrique de Lyon, de la loi du 22 mai 1841 sur le travail des enfants dans les manufactures, de la loi du 7 mars 1850 sur les livrets de compte et de bobinage.

Lors de l'enquête agricole, un grand nombre des propriétaires entendus avaient demandé l'extension de l'obligation des livrets aux ouvriers agricoles. La solution adoptée par le conseil d'Etat, en ce qui touche les livrets d'ouvriers industriels, fait assez prévoir que ce vœu ne sera pas réalisé, et nous croyons que toute compensation établie entre les avantages et les inconvénients des deux systèmes, celui qui respecte la liberté et la dignité de l'homme doit prévaloir.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'article 1^{er} de la loi ayant pour objet d'approuver les traités passés entre la ville de Paris et le Crédit foncier a été voté par 184 voix contre 69. La victoire est donc à M. Rouher, et bien à lui, car, pour tous ceux qui ont suivi attentivement cette discussion, il est visible que le désir de la majorité d'épargner le ministre est la seule considération qui ait sauvé la loi.

— On parle beaucoup de la nomination de M. Vuitry pour la présidence du Sénat.

— On assure que c'est M. de Persigny qui sera nommé président du conseil d'administration de la nouvelle entreprise financière qui se fonde en ce moment sous le titre de : *Banque de Paris*.

— Les obsèques de M. le président Troplong ont été célébrées samedi, au milieu d'un concours considérable. Tous les grands corps de l'Etat étaient représentés; le Sénat, la Cour de cassation et la Cour impériale étaient au grand complet; aux députations des autres corps s'étaient joints un grand nombre de leurs membres qui avaient voulu rendre à M. Troplong un dernier hommage.

Le cercueil était placé dans une des galeries du rez-de-chaussée du grand Luxembourg, où avait été dressée une chapelle ardente. A midi et quart, le cortège s'est mis en marche. Le service funèbre, célébré dans l'église Saint-Sulpice, s'est terminé à deux heures et quart, et le cortège n'est arrivé au Père-Lachaise qu'à quatre heures.

Le char s'est arrêté au bas du perron de la chapelle, et avant que le corps n'en eût été descendu, trois discours ont été prononcés, l'un par S. Exc. M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, au nom du gouvernement et du conseil privé; l'autre par M. Boudet, premier vice-président du Sénat, au nom du Sénat, et le dernier par M. Faustin Hélie, au nom de l'Académie des sciences morales et politiques.

— On sait que le Souverain Pontife a voulu faire imprimer en un corps d'ouvrage tous les mandements et travaux publiés par l'épiscopat catholique du monde entier sur la question du pouvoir temporel du Saint-Siège. Cette œuvre est terminée. Elle renferme, en sept beaux volumes in-4^o; les documents émanés de tous les points du globe et de toutes les langues. C'est un remarquable monument élevé par l'éloquence à la souveraineté pontificale.

— Pendant que des Français, sans doute fort bien intentionnés, saisissent le Sénat d'une pétition contre les vélocipèdes, en Angleterre, la Chambre des Communes vient de décider, par 209 voix contre 78, qu'elle passerait à la seconde lecture du bill pour l'établissement des chemins de fer américains dans les rues de Londres. Voilà un progrès qui serait, à ce qu'il nous semble, plus facilement réalisable dans nos larges rues et dans nos immenses boulevards en ligne droite que dans une ville comme Londres, qui n'a pas encore subi les bienfaits de l'*hausmannisation*. (Débats.)

— L'Athénée royal d'Anvers a été, mercredi dernier, le théâtre d'un accident dû à l'imprudence d'un élève. Cette imprudence, dont l'auteur a été la première victime, a failli avoir des résultats excessivement graves. Quelques instants avant le commencement de la leçon de chimie, les élèves fréquentant ce cours, se trouvaient réunis dans le laboratoire. En l'absence du professeur, un des élèves eut la fantaisie de se livrer à une expérience de balistique non prévue dans le programme. A cet effet, notre expérimentateur inexpérimenté plaça sur le fourneau qui était chauffé, et qui se trouvait sous le manteau de la cheminée, une fiole remplie de poudre à canon et munie d'un bouchon en verre fortement serré dans le goulot. Ce bouchon devait, selon les prévisions du jeune expérimentateur, faire projectile, être lancé et disparaître dans la cheminée par la force expansive des gaz en lesquels la poudre devait nécessairement se transformer par son inflammation. Dans ses calculs, l'élève avait oublié de tenir compte de la fragilité du verre et de l'expansion du gaz qui a eu lieu en tous sens. Ces prévisions se vérifièrent partiellement. La poudre se chauffa suffisamment pour s'enflammer juste au moment où deux élèves s'approchèrent de leur condisciple afin d'apprécier le résultat de l'expérience. Une explosion eut lieu, la fiole vola en éclats qui atteignirent l'expérimentateur et le blessèrent grièvement à la tête; les deux autres élèves ont également été atteints, mais leurs blessures n'offrent heureusement aucune gravité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ces jours derniers, le vénérable abbé de la Trappe, à Bellefontaine, rendait son âme à Dieu, après une existence aussi longue que

de feu retentissaient de nouveau; le tumulte était partout, le bataillon carliste, surpris à son tour par le capitaine-général de la province, arrivant à la tête de quinze cents hommes, se repliait dans le plus grand désordre, cherchant à gagner la campagne, et diminué de plus du quart de son effectif par les pillards qui n'avaient pas encore pu rejoindre.

Poriace n'a que le temps de serrer la main de Mme de Rosamarès, de déposer un baiser respectueux sur celle d'Aline, et de s'éloigner par un escalier dérobé de l'hôtel, guidé par le vieux serviteur de la famille. Patau, plus heureux, mais ne comprenant pas son bonheur, reçoit en parlant la plus tendre caresse de la charmante jeune fille.

(La suite au prochain numéro.)

Un domestique qui n'a que huit jours de service, entre, sans frapper, chez sa maîtresse :

— Jean, dit-elle doucement, rappelez-vous qu'il ne faut jamais entrer sans frapper.

— Oh! madame, répond Jean, ça ne fait rien, parce que je regarde toujours par le trou de la serrure avant d'entrer, et quand je vois que madame n'est pas visible j'attends.

dignement remplie. — On dit que beaucoup de personnes de Cholet et des communes environnantes ont été lui rendre les derniers devoirs.

Mais, sans qu'on sache où ce bruit a pris naissance, on raconte dans le public que le digne abbé qui vient de mourir n'était autre que Louis XVII, qui, échappé miraculeusement des sombres murailles du Temple, en 1795, s'est voué, après un long exil, à la vie monastique, et ne s'est fait connaître qu'au moment suprême.

Voilà encore une de ces histoires merveilleuses (dont nous ne garantissons pas l'authenticité) qui sont appelées à un immense succès dans le monde des trop crédules.

(Intérêt public.)

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 6 février au 5 mars.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOVIFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare.	» 4	» 4	» 4	» 4	5 42	1	8 72	2
2	Tessier.	1 4	» 5	» 4	» 4	4 43	1	17 32	»
3	Touche.	1 2	3	» 4	» 4	» 28	»	19 39	11
4	Corbineau.	» 4	» 1	7	» 2	45	2	14 57	2
5	Laigle (1).	» 1	» 1	4	» 2	18	»	17 29	2
6	Prouteau.	» 1	» 4	» 2	» 2	22	»	21 19	»
7	Chalot (2).	» 5	» 1	» 1	» 1	26	»	14 42	»
8	Pallu.	» 1	» 9	1	» 5	3	1	7 53	11
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	» 7	» 9	» 7	» 9	» 7	» 9	» 7	» 9
2	Baudoin.	» 1	» 2	» 1	» 2	» 1	» 2	» 1	» 2
3	Baudoin-R.	» 12	» 10	» 12	» 10	» 12	» 10	» 12	» 10
4	Vilgrain.	» 6	» 6	» 6	» 6	» 6	» 6	» 6	» 6
5	Sanson.	» 2	» 8	» 2	» 8	» 2	» 8	» 2	» 8
6	Sève.	» 5	» 3	» 5	» 3	» 5	» 3	» 5	» 3
7	Moreau.	» 4	» 14	» 4	» 14	» 4	» 14	» 4	» 14
8	Cornilleau.	» 2	» 6	» 2	» 6	» 2	» 6	» 2	» 6
9	Marais.	» 3	» 7	» 3	» 7	» 3	» 7	» 3	» 7
10	Rousse.	» 2	» 5	» 2	» 5	» 2	» 5	» 2	» 5
11	Raineau.	» 5	» 4	» 5	» 4	» 5	» 4	» 5	» 4
12	Pavis.	» 4	» 4	» 4	» 4	» 4	» 4	» 4	» 4

(1) Trois veaux refusés pour défaut de poids.

(2) Un veau refusé pour défaut de poids.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Munich, 7 mars. — On apprend de bonne source que plusieurs commerçants de cette ville auraient exprimé, en haut lieu, le désir de voir l'Allemagne du Sud se rallier aux propositions présentées au Reichstag fédéral du Nord relativement au règlement des lettres de change, à l'unité monétaire, à la liberté de domicile et à l'institution d'un tribunal supérieur de commerce, et de voir les Etats du Sud exercer dès à présent leur influence dans ce sens, à l'occasion de l'élaboration de ces lois.

Constantinople, 7 mars, soir. — Photiades-Bey se dispose à retourner à Athènes dans quelques jours. On assure que M. Condouriotis, ministre de Grèce à Florence, sera nommé ministre de Grèce à Constantinople.

La Havane, 7 mars (par le Câble Atlantique). — Les insurgés ont été battus à Villachara et sur d'autres points. La tranquillité règne à la Havane.

Madrid, 7 mars. — La proposition de M. Blanc et de plusieurs autres députés, relatives à l'abolition de la conscription et des matricules de mer (inscription maritime) a été prise en considération.

Le bruit de la mort du pape avait pris à Paris une certaine consistance. Non-seulement ce bruit est faux, mais Sa Sainteté n'est même pas malade.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Saumur, 2 mars 1869.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'user de votre journal pour rétablir un fait me concernant.

On m'avait déjà averti du bruit répandu à Saumur, que je quittais les affaires; je ne m'en étais pas préoccupé. Mais cette rumeur s'étendant de plus en plus, je dois faire savoir que je n'ai jamais eu l'intention de me retirer de ma maison d'horlogerie et de bijouterie.

Par la confiance que l'on a bien voulu m'accorder, les affaires sont devenues pour moi très-agréables, et pour répondre plus complètement aux désirs de mes clients, et me remplacer pendant mes absences forcées, je me fais représenter par un frère et une sœur qui habitent avec moi; et j'ai augmenté le nombre de mes ouvriers.

Agréez, etc.

JULES PICHERIE-BOUCHÉ,
Horloger, rue Saint-Jean, à Saumur.

Le chocolat *Du Barry* économise 50 fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phisies (consumption), darts, éruptions, mélancolies, rhumatisme, goutte, épuisement, dépression, manque de fraîcheur et d'énergie.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat *Du Barry*. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréez, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — *Certificat N° 65,715.* — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat *Du Barry*, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 6 tasses, fr. 1 25; 12 tasses, 2 25; 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; environ 20 centimes la tasse; — et en poudre, en boîtes de 2 fr. 25, 4 f., 16 f., pour 288 tasses 32 f., pour 576 tasses 60 fr.

DU BARRY et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COM-MON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Marché de Saumur du 6 mars.

Froment (l'h.) 77 k.	20 19	Huile de noix	50 k.	57	—
2 ^e qualité.	74 19	— chenevis	50	38	—
Seigle	75 13	— délin.	50	44	—
Orge	65 14	Graine trèfle	50	60	—
Avoine	50 12	— luzerne	50	47	—
Fèves	75 16	Foin (charr.)	780	105	—
Pois blancs	80 32	— Luzerne	—	780	98
— rouges	80 30	— Paille	—	780	48
Graine de lin	70 26	— Amandes	50	—	—
Colza	65 22	— cassées	50	—	—
Chenevis	50 13	— Cire jaune	50	175	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité 180 à 250
Id.	2 ^e id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868.	1 ^{re} id. 50 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	35 à 40
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1868.	85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	85 à 105
Varrains, 1868	» à »
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques.

DE MAISONS,

Situées à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Tonnelle et place Saint-Pierre.

L'adjudication aura lieu le dimanche quatre avril mil huit cent soixante-neuf, à midi, en l'étude et par le ministère de M. CLOUARD, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le trois décembre mil huit cent soixante-huit, enregistré et signifié.

A la requête de la dame Marguerite Vincent, veuve du sieur Pierre Vellé, marchande de volailles, demeurant à Saumur, ayant pour avoué constitué M. Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple.

En présence de : 1° M. Alphonse Vellé, marchand de volailles, demeurant à Saumur, héritier sous bénéfice d'inventaire de feu M. Pierre Vellé, son père, et ayant constitué pour avoué M. Poulet, avoué, demeurant à Saumur, Grand'Rue;

2° La dame Désirée-Louise Vellé, épouse du sieur Pierre-Isaïe Quétimeau, placeur pour la boucherie, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, n° 10, elle demeurant rue du Pont-Neuf, ladite dame, aussi héritière sous bénéfice d'inventaire de feu le sieur Pierre Vellé, et ayant constitué pour avoué ledit M. Chedeau;

3° Mon dit sieur Quétimeau, pour l'autorisation de sa femme et en son nom personnel, ayant constitué pour avoué M. Labiche, avoué, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

PREMIER LOT.

Maison à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville.

Une maison, située à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 26, occupée par M^{me} veuve Vellé et M. Guillon, comprenant :

Trois caves voûtées, lieux d'aisances; au rez-de-chaussée, boutique et arrière-boutique, corridor ouvrant sur la place, cour et pompe; grand magasin, arrière-magasin (les montres et la cloison de ces deux pièces paraissent appartenir à M. Guillon); cuisine, corridor de fond, escalier desservant les étages supérieurs;

Au premier étage, trois chambres sur la rue, une chambre sur le derrière et deux cabinets;

Au deuxième et au troisième étages, même distribution; grenier au-dessus.

Le tout joignant d'un côté, M. Duvétre, d'autre côté, M. Gauron, par-devant la place de l'Hôtel-de-Ville, et par derrière M. Galleau et M^{me} Sanzay.

Cette maison, mise à prix à vingt mille francs, ci..... 20,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Maison à Saumur, rue de la Tonnelle.

Une maison, située à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée par diverses personnes, savoir :

1° Portion occupée par M. Vellé, fils.

Au rez-de-chaussée, boutique et cuisine; à la suite, au-dessus des caves de la maison Jamin, chambre à feu et cabinet éclairés sur la ruelle d'Enfer, corridor, autre cabinet et trois grandes pièces éclairées sur la même ruelle;

Cuisine éclairée sur une petite cour commune;

Cour commune, pompe, lieux d'aisances;

Cave sous la boutique et sous celle

de M. Guillemet, avec descente par la cour commune;

Au second du bâtiment de derrière, grand grenier au-dessus de l'atelier de M. Guillemet;

Deux écuries s'exploitant par la ruelle d'Enfer, se trouvant à la suite des caves de M. Jamin, et au-dessous de partie des trois grandes pièces ci-dessus.

2° Portion occupée par M. Guillemet.

Petit magasin sur la rue de la Tonnelle, cuisine à la suite, ouvrant sur la petite cour commune (les placards de la cuisine, les rayons casiers et vitrines du magasin paraissent appartenir à M. Guillemet); cave voûtée sous la cuisine de M^{me} Vellé, avec descente par la cour;

Cour, pompe et latrines communes;

Au premier, dans le bâtiment de derrière, un cabinet éclairé sur la cour; une grande chambre à feu et un cabinet éclairés sur la ruelle d'Enfer;

Au second, un cabinet au-dessus de celui du premier, sur la cour;

Au premier, au-dessus de M. Pie, grande chambre à feu;

Au second, autre grande chambre à feu, au-dessus de celle du premier;

Grenier au-dessus de cette grande chambre;

Escalier en pierre, commun.

3° Portion occupée par MM. Aubin et Oudayer.

Au rez-de-chaussée, petit magasin dont la vitrine et les casiers paraissent appartenir au locataire;

Cour, pompe et latrines communes;

Cave à côté de celle de M. Vellé, avec ouverture sur la cour;

Au premier, sur la rue de la Tonnelle, une chambre froide;

Au second, une chambre à feu au-dessus de celle du premier;

Grenier au-dessus;

Grand escalier en pierre, commun jusqu'au premier; palier et petit escalier pour le second.

4° Portion occupée par M. Roussel-Bougrier.

Au rez-de-chaussée, magasin et arrière-magasin, dont la cloison ainsi que les rayons et vitrines appartiennent au locataire;

Corridor ouvrant sur la rue de la Tonnelle, escalier particulier;

Cave voûtée au-dessous du magasin de M. Pie;

Au premier, cabinet au-dessus du magasin, chambre à feu sur la maison de M. Pie;

Au second, même distribution;

Au troisième, grenier et mansarde;

La totalité de ce lot mise à prix à 14,000 francs, ci..... 14,000 fr.

TROISIÈME LOT.

Maison à Saumur, place Saint-Pierre.

Une maison, située à Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Jamin, marchand épicer, comprenant :

Au rez-de-chaussée, magasin dont les rayons, planches et vitrines paraissent appartenir au locataire, salle à manger avec cheminée, fourneau et placards;

Escalier intérieur en pierre avec porte sur la ruelle d'Enfer;

Corridor de caves, lieux d'aisances, trois petites caves, sortie sur la ruelle d'Enfer;

Usage au puits qui se trouve, au bout du corridor, dans une écurie dépendant de la location de M. Vellé fils;

Au premier, chambre à feu et chambre froide, éclairées sur la place Saint-Pierre, cabinet à côté; sur le derrière, grande chambre à feu et cabinet avec fenêtres sur la ruelle d'Enfer, au-dessus de partie de location de M. Vellé fils;

Au second étage, deux chambres sur la place et un cabinet, deux greniers sur le derrière;

Au troisième, grand grenier sur la place, petit grenier à côté.

Cette maison joint d'un côté la ruelle d'Enfer, d'autre côté M. Souillard, par-devant la place St-Pierre, et par derrière la maison ci-dessus. Elle est mise à prix à huit mille francs, ci..... 8,000 fr.

QUATRIÈME LOT.

Vigne, commune de St-Hilaire-St-Florent.

Quarante-quatre ares de vigne, situés au lieu dit la Malgagne, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au levant M. Delaunay, au midi M. Rogeron, au couchant M. Lacault, au nord M. Lehoge et autres ou représentants.

Mise à prix à six cents francs, ci..... 600 fr.

Ainsi que les immeubles ci-dessus désignés existent actuellement avec toutes leurs servitudes, circonstances et dépendances sans réserve.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M. Clouard, notaire.

Dressé à Saumur, par l'avoué-poursuivant soussigné, le six mars mil huit cent soixante-neuf.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le huit mars mil huit cent soixante-neuf, folio 94, case 4. Reçu un franc, dixième et demi quinze centimes.

(107) Signé: PARISOT.

A VENDRE

OU A LOUER

BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Située au Pont Fouchard, près Saumur.

Cette maison, nouvellement construite sur un terrain d'environ 31 ares, se compose au rez-de-chaussée, d'un vestibule desservant, salon, salle à manger, cuisine, office et cabinet; au premier étage, de trois chambres à coucher avec chacune un cabinet; caves et greniers; basse-cour, hangar. Pavillon au-dessus de la porte d'entrée.

Le jardin, bien affrûité, est accidenté par des agréments de toutes sortes: charmilles, bosquets, pergole, labyrinthe, etc.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour cause de maladie,

UN TRÈS-BON MAGASIN

DE MERCERIE,

BONNETERIE, LINGERIE, PARFUMERIE, ETC,

bien achalandé,

Avantageusement connu sous le titre,

DE

MÈRE DE FAMILLE

Parfaitement situé. — Long Bail.

S'adresser à Parthenay, rue Bel-Ange, n° 15, et rue du Four, n° 2.

A VENDRE

Vin rouge et vin blanc des coteaux de Saumur, récolte de 1868.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869.

MAISON

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie :

Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n° 5 ;

Soit à M. TOUCHALEAUME, notaire.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UN PREMIER ÉTAGE composé de quatre pièces, cave et grenier, n° 4^{er}, rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans.

(73)

A VENDRE

Vin rouge en barriques, de la récolte de 1865, ayant un goût très-fin.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

UNE SCIERIE MÉCANIQUE

Avec machine à vapeur de la force de quatre chevaux.

Située à Vihiers (Maine-et-Loire).

On vendrait avec cet établissement une maison où s'exploite un café avec une bonne clientèle.

S'adresser à M. LEDUC, propriétaire de l'usine. (65)

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Une magnifique MAISON bourgeoise nouvellement construite, consistant en bâtiments d'habitation, servitudes, écuries et remises, caves, jardin, vergers et massifs, en partie clos de murs, auprès du bourg de Brain-sur-Allonnes.

S'adresser, pour traiter, à M. BROSSIER fils, à Brain, et, pour les renseignements, à M. BOUILLY, notaire à Brain. (109)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

AVIS

M. RENÉ ABRAHAM, fermier au Moulin, commune de Cléré, prévient le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter Louise ROUSSEAU, sa femme, qui ne réside plus avec lui. (110)

NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT, rue Saint-Jean.

On demande de suite un apprenti. (102)

ON DEMANDE, pour un magasin, un jeune homme de quinze ans au moins.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Samedi dernier, il a été perdu, à Saumur ou dans les environs, un chien de chasse, de taille moyenne, poil gris-noir et grosses taches noires, oreilles noires, répondant au nom de Stopp.

Le déclarer au bureau du journal. Il y aura récompense.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

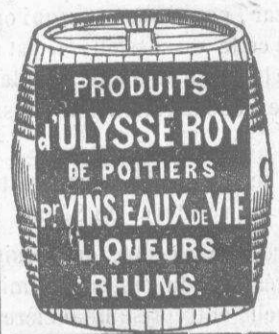
M. GARREAU-RATOUIS

NÉGOCIANT,

Rue du Puits-Neuf, Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'a nullement l'intention de quitter le COMMERCE D'ÉPICERIE et de CIRE, ainsi que quelques personnes mal intentionnées en ont répandu le bruit.

Il continuera les affaires comme par le passé. (97)



PRODUITS
J. ULYSSE ROY
DE POITIERS
P. VINS EAUX DE VIE
LIQUEURS
RHUMS.

GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

BRIAND, dentiste, qui de
Lanoges, 157, à Saumur. — Cabinet des
familles, pour opérations et pose de dents arti-
ficielles.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^r Simon. (Notice en-
voyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignal-Simon,
Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers
(Vendée), genre et succès, seul et
uniquement élève de P^r Simon; ou à la Phar-
macie Briand, aux Herbiers (Vendée).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 MARS.			BOURSE DU 8 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 07	»	»	71 15	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	103 50	»	»	101 75	»	1 75
Obligations du Trésor.	482 50	»	»	483 75	1 25	»
Banque de France.	2870	»	10	2905	35	»
Crédit Foncier (estamp.).	1475	5	»	1500	25	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	640	»	»	635	»	5
Crédit industriel.	650	1 25	»	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	280	»	5	285	5	»
Comptoir d'esc. de Paris.	692 50	»	»	702 50	10	»
Orléans (estampillé).	960	2 50	»	956 25	»	3 75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1163 75	»	1 25	1168 75	5	»
Est.	585	5	»	580	»	5
Paris-Lyon-Méditerranée.	982 50	»	»	982 50	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	615	»	5	618 75	3 75	»
Ouest.	595	»	»	600	5	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1615	»	5	1618 75	3 75	»
Canal de Suez.	482 50	»	5	470	»	13 50
Transatlantiques.	315	»	3 75	317 50	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	56 40	»	20	56 30	»	10
Autrichiens.	668 75	»	3 75	668 75	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	483 75	6 25	»	478 75	»	5
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Romains.	50	»	3	50 50	»	50
Crédit Mobilier Espagnol.	316 25	1 25	»	320	3 75	»
Saragosse.	81	1	»	81	»	»
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	63 75	»	25	63 75	»	»
Compagnie immobilière.	113 75	1 25	»	113	»	75
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	339	»	»	340	»	»
Orléans.	330 50	»	»	332 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	330	»	»	328 75	»	»
Ouest.	328 25	»	»	328 50	»	»
Midi.	326 50	»	»	327	»	»
Est.	330 50	»	»	330	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le